



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 8 - Sedia - Vie sociale - Représentations

Sedia - Vie sociale Représentations

Rapporteur : M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	21/03/2019	Favorable unanime

I - Contexte

Sedia est issue de la fusion en 2017 entre la SedD et la SEM SOCAD. C'est désormais une société de 64 salariés, qui intervient sur les territoires du Doubs (historique), du Jura et de la Haute-Saône.

En 2018, le plan stratégique de sedia a été actualisé pour intégrer cette nouvelle dimension : sedia doit demeurer un acteur de référence en conservant son expertise, élargir ses capacités d'intervention, renforcer son rôle d'ensemblier, conforter son nouveau territoire d'intervention, et mobiliser les partenaires.

Le plan stratégique intègre la montée en puissance de la SPL Territoire 25 (études, concessions d'aménagement) qui a contribué à réduire le chiffre d'affaires de sedia. Cependant, les déclinaisons opérationnelles qui alimentent les axes stratégiques laissent présager un bon niveau de développement d'ici 2021, avec pour sedia le double objectif de maintenir une bonne adéquation entre l'activité et les moyens, et de maintenir un modèle économique viable.

Le développement de l'activité s'appuie sur :

- des opérations propres : face notamment à la baisse des commandes publiques, sedia diversifie ses opérations vers le secteur privé pour maintenir son niveau d'activité et d'expertise,
- des opérations de portage foncier et immobilier, qui traduisent le rôle d'ensemblier de sedia, en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, parfois à la demande des collectivités.

Par ailleurs, depuis quelques années, les modalités d'externalisation d'opérations par les collectivités comportent des parts de risques accrues pour les co-contractants, dont sedia.

Tout ceci concourt à augmenter le niveau de risque sur opérations porté par sedia.

II - Renforcement des fonds propres

Le plan stratégique conclut à un besoin de couverture des risques qui atteindrait 18,3 M€ fin 2021, majoritairement sur le territoire du Doubs. Cette estimation recense à la fois des opérations en cours de réalisation (ex : Pôle Viotte), prévisionnelles identifiées (ex : Saint-Jacques), et des opérations de développement non définies à ce jour.

Le niveau des fonds propres de sedia disponibles à fin 2018, de l'ordre de 11 M€, et les excédents prévisionnels sur les trois ans 2018-2021 (de l'ordre de 2 M€) ne permettront pas de couvrir le risque de 18,3 M€. C'est pourquoi sedia sollicite ses actionnaires pour un renforcement des fonds propres par une augmentation de capital en numéraire de 5,8 M€.

A/ Modalités de l'augmentation

L'hypothèse financière est l'émission de 51 921 actions nouvelles de 112 € de valeur unitaire, soit un montant global de 5 815 152 €. Le capital social serait ainsi porté de 9 856 224 € à 15 671 376 € (cf. annexe 1 : rapport de l'assemblée générale).

La proposition de sedia est de solliciter les actionnaires de manière égale entre privés et publics, soit 2,9 M€ pour chaque bloc. Par ailleurs, sedia sollicite également de nouvelles collectivités pour entrer à son capital (Grand Dole, Espace Communautaire Lons Agglomération).

A l'issue de l'opération, en cas de souscription intégrale, le capital serait donc réparti entre 54,49 % d'actionnariat public et 45,51 % de privé. La condition de détention au minimum de 50 % du capital par le public pour garantir le statut SEM est préservée.

Les actions nouvelles seraient libérées par tiers à la souscription en 2019 (38 € unitaire) puis le solde par moitié en avril 2020 et avril 2021 (37 € unitaire).

Cette opération de modification du capital social aura pour conséquence de modifier les statuts.

B/ Niveau d'engagement pour la Ville et le Grand Besançon

Ville de Besançon et CAGB sont respectivement actionnaires de sedia à hauteur de 12,29 % et 5,71 %. Dans le cadre de l'augmentation de capital, elles sont sollicitées au prorata de leur part, soit 374 192 € pour la Ville de Besançon et 173 824 € pour la CAGB, et donc un montant global de 548 016 €.

Les opérations grand bisontines en cours et à venir qui alimentent le plan stratégique de sedia montrent une prépondérance des projets portés par la CAGB. Par ailleurs, via sa compétence «Economie» et dans la perspective de devenir Communauté Urbaine, la CAGB s'affirme comme un acteur du développement du territoire, et s'inscrit pour ce faire dans des partenariats régionaux et nationaux.

De ce fait, il est proposé de rééquilibrer la répartition des deux collectivités Ville et CAGB dans le capital de sedia, afin de partager les décisions et les risques dans une proportion similaire.

L'hypothèse d'une souscription uniquement par la CAGB au titre du bloc grand-bisontin pour le montant global de 548 016 € aboutirait à cet équilibre puisque Ville de Besançon et CAGB détiendraient respectivement 7,73 % et 7,09 % du capital à l'issue de l'opération, et ensemble 14,82 %.

En cas d'accord, la Ville de Besançon ne souscrira donc pas à l'augmentation de capital.

III - Pacte d'actionnaires

Dans un souci d'affirmer les choix stratégiques et de formaliser les engagements réciproques des actionnaires, sedia propose d'accompagner le nouveau plan stratégique et l'augmentation de capital qui en résulte par la signature d'un pacte d'actionnaires.

Ce pacte complète les statuts. Il apporte des précisions par exemple sur le champ d'intervention de la société dans le respect du plan stratégique, sur les modalités de la gouvernance, sur les règles d'engagement et désengagement des opérations, sur le suivi stratégique, budgétaire et patrimonial, sur les conditions de cession des titres, etc. Porté par la CDC, actionnaire à 16,25 % de sedia, le projet de pacte a été discuté puis validé par les membres du conseil d'administration et les directions générales des collectivités actionnaires concernées (cf. annexe 2).

En complément d'une majorité renforcée prévue dans le cadre du pacte d'actionnaires, une attention particulière sera portée par le bloc grand-bisontin sur le niveau de couverture des risques assuré par les différents actionnaires apporteurs d'opérations.

La signature du pacte d'actionnaires n'engage que ses signataires.

IV - Evolution de la représentation du bloc bisontin dans les instances de sedia

Le bloc bisontin dispose de trois sièges au conseil d'administration de sedia.

Les représentants actuels sont M. BODIN et M. SCHAUSS pour la Ville de Besançon, M. BLESSEMAILLE pour la CAGB. Sous réserve du vote ci-dessus en faveur du renforcement de la CAGB dans le capital de sedia, il est proposé de faire évoluer la répartition ainsi : M. BLESSEMAILLE et M. SCHAUSS pour la CAGB, M. BODIN pour la Ville de Besançon, le bloc bisontin conservant trois sièges.

Situation actuelle	
Ville	M. BODIN
	M. SCHAUSS
CAGB	M. BLESSEMAILLE

Situation future	
Ville	M. BODIN
CAGB	M. BLESSEMAILLE
	M. SCHAUSS

M. BODIN (2), M. SCHAUSS, M. FOUSSERET et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le principe de l'évolution du capital de sedia,
- d'approuver la non-souscription de la Ville à l'augmentation de capital, dans le cadre d'une approche globale du bloc grand-bisontin portée par la CAGB,
- d'autoriser M. BODIN et M. SCHAUSS, élus représentant la Ville au conseil d'administration de sedia, à :
 - o voter en faveur des décisions relatives à l'opération d'augmentation de capital et la modification des statuts qui en résulte,
 - o signer le pacte d'actionnaires,
- de mettre fin à la désignation de M. SCHAUSS en tant qu'élu représentant la Ville, pour permettre à la CAGB de le désigner à cette fonction, dans le cadre de l'évolution de la répartition des sièges entre Ville et CAGB au conseil d'administration de sedia. Cette décision sera effective lors de l'instance sedia qui statuera sur ce point.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 5

Ne prennent pas part au vote : 5